



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 23 mai 2022

Objet : Votre demande de pétition publique 2320 – ADRESSE DE RÉFÉRENCE FIR DEN REVIS ODER RPH UNZEERKENNEN

Monsieur,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 18 mai 2022, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

Votre demande de pétition publique 2320 est superfaitatoire dans la mesure où il est déjà aujourd'hui possible d'obtenir une adresse de référence auprès des offices sociaux.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés